

## **Interview de Bernard Thibault, membre du Conseil d'administration du BIT**

### **Quels sont les objectifs poursuivis par la Charte sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 signée par l'ensemble des partenaires sociaux français le 19 juin dernier ?**

Dès la phase de candidature de la ville de Paris pour les JO de 2024 il a été convenu entre les confédérations syndicales et les sportifs portants le projet que des engagements sociaux devaient faire partie de la démarche portée par la France . Une charte sociale est ainsi née, elle comporte 16 engagements « pour laisser un héritage social fort » et « constituer une référence en matière sociale ». Elle aborde de multiples domaines qui concerne les 3 phases des JO : la préparation, le déroulement des jeux et l'après Paris 2024. Les organisations patronales sont désormais impliquées ainsi que les collectivités locales. L'emploi, la formation, le recrutement des publics les plus en difficulté, les conditions de travail, le développement de l'économie locale, la valorisation de l'expérience professionnelle tout comme la promotion du sport en entreprise font parties des lignes d'actions qui vont nécessiter désormais des plans opérationnels mobilisant tous les acteurs concernés.

### **Quel sera le rôle des partenaires sociaux dans le suivi de la mise en œuvre des engagements prévus dans cette charte sociale ?**

Leur rôle est essentiel déjà parce qu'ils sont à l'initiative de la démarche. Il s'agit d'une part de réussir l'organisation des jeux, la plus grande compétition sportive mondiale, et d'autre part d'en faire une réelle opportunité sur les questions sociales et le développement économique. Les jeux peuvent ouvrir de nouvelles ambitions et de nouvelles perspectives pour une large partie de la population.

Ça n'est pas un supplément d'âme mais une prétention à ce que les jeux soient porteurs de progrès pour le pays qui l'organise. La preuve de l'importance accordée à cette dimension c'est la présence des partenaires sociaux dans les 2 conseils installés pour les JO : le COJO (chargé de l'organisation des jeux) et la SOLIDEO (chargée de livrer les équipements à construire)

Un comité de suivi de la mise en œuvre de la charte est installé, il va participer aux actions pour sa mise en œuvre et contrôler sa bonne exécution.

### **En quoi les JO à Paris en 2024 représentent une bonne opportunité pour mieux faire connaître l'OIT et mieux respecter ses normes ?**

Le choix a été fait de faire siéger dans les instances des jeux le représentant des salariés français au Conseil d'Administration de l'OIT comme gage pour le respect des normes pour ce rendez-vous. C'est aussi un message à l'adresse du Comité

International Olympique. Les jeux en France s'organiseront selon un standard social de haut niveau. « *Le respect des normes internationales du travail et notamment « le travail décent » au sens de l'OIT auprès des sous-traitants et fournisseurs* » est d'ailleurs le 8 e engagement de la charte. A notre manière nous pourrions ainsi imprimer les JO de Paris comme une référence internationale pour l'organisation d'autres grandes compétitions sportives internationales à l'avenir. Ce serait une belle promotion des normes de l'OIT dans le monde. Il n'y a aucune raison que le sport et le droit social ne fasse pas bon ménage.